Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_15-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme LE GALLOU

***N° de la délibération* :**
2026/03/15

***Objet de la délibération* :**
Les représentants au Conseil d'école

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Education et notamment son article R.212-26 ;
CONSIDÉRANT que trois élus, dont le Maire, sont membres de droit au sein d'un Conseil d'école, instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles ;
CONSIDÉRANT la candidature de MME QUILGARS LABARRE Liliane et de MME JAFFRAIN Patricia ;

après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DÉTERMINE, outre le Maire membre de droit, à 2 le nombre de représentant du Conseil Municipal à siéger au conseil de l'école Arc en Ciel de la commune

PROCÉDE à la désignation de ces 2 membres élus :
- MME QUILGARS LABARRE Liliane,
- MME JAFFRAIN Patricia ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_15-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_15-DE

DIT que les membres du Conseil Municipal ainsi désignés sont autorisés à siéger auxdits conseils d'école pour toute la durée du mandat.

Le secrétaire de séance
Valérie LE GALLOU

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_15-DE